

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2013973	Date d'inspection Le 22 décembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent. Commentaires : Un enfant qui est dans le groupe de bébé vient d'avoir deux ans. Aucun espace de libre pour le moment avec le groupe de deux ans. Une demande d'exemption sera envoyer.	10(7)	16 déc. 2021	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : Trois éedutrices en formation ou inscrite.	11(b)	31 déc. 2021	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : Important d'avoir la bonne date d'expiration de l'assurance maladie.	24(1)(b)(i)	24 déc. 2021	
34(5) Malgré ce que prévoit l'alinéa (4)d), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge. Commentaires : Un enfant qui est dans le groupe de bébé vient d'avoir deux ans. Aucun espace de libre pour le moment avec le groupe de deux ans. Une demande d'exemption sera envoyer.	34(5)	16 déc. 2021	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	16 déc. 2021	16 déc. 2021

Commentaires généraux

Un plan pour la formation est en place.

Lors de mon inspection j'ai observé la sieste, la collation et l'arrivée des après-classe.

Discussion avec l'exploitante groupe des bébés et les produits toxiques.

original signé par
Annik Thériault

22 décembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date